

**AVENANT A LA CONVENTION DE FINANCEMENT
de la structure multi accueil à gestion parentale "Les
Confettis", sise sur le territoire de Dommartemont**

ENTRE :

- ┌ La **Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe et Moselle (CAF)** - 21 rue de St Lambert à Nancy, représentée par **Monsieur Elie ALLOUCH**, le Directeur,
- ┌ La **Commune de Dommartemont**, représentée par **Monsieur Alain LIESENFELT**, le Maire,
- ┌ La **Commune de Saint Max**, représentée par **Monsieur Eric PENSALFINI**, le Maire,
- ┌ La **Commune d'Essey les Nancy**, représentée par **Monsieur Michel BREUILLE**, le Maire,
- ┌ L'**association Les Confettis**, 20 rue de Malzéville 54130 DOMMARTEMONT, représentée par **Madame Marjorie CHALUBERT**, la Présidente,

Considérant la convention de financement de la structure multi accueil à gestion parentale "Les Confettis", sise sur le territoire de Dommartemont, notamment son article 8 qui dispose qu'elle est : « renouvelable deux fois par reconduction expresse sur demande écrite de l'ensemble des signataires de la convention à chaque échéance annuelle », sous réserve de l'octroi d'une dérogation accordée par la préfecture, relative à l'accessibilité des locaux au public,

Considérant que les travaux d'aménagement des nouveaux locaux de la crèche parentale "Les Confettis" ont pris du retard, notamment du fait du contexte épidémiologique actuel lié à la COVID 19,

ARTICLE 1

La convention de financement de la structure multi accueil à gestion parentale "Les Confettis" est reconduite pour une durée maximale d'un an, à compter du 1er janvier 2021 ou jusqu'à l'emménagement de l'association dans ces nouveaux locaux au cours de l'année 2021 sur le territoire communal de Saint Max.

Fait à Essey-lès-Nancy, le 15 décembre 2020

Le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe et Moselle	Le Président de l'association Les Confettis
<i>Elie ALLOUCH</i>	<i>Marjorie CHALUBERT</i>
Le Maire de Dommartemont	Le Maire de Saint Max
<i>Alain LIESENFELT</i>	<i>Eric PENSALFINI</i>
Le Maire d'Essey-lès-Nancy	
<i>Michel BREUILLE</i>	